

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Collège de Maisonneuve

Avril 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le programme menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en Sciences humaines offert par le Collège de Maisonneuve a été évalué par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'autoévaluation, dûment adopté par le Conseil d'administration du Collège, a été préparé conformément au guide spécifique¹ et transmis à la Commission le 25 juin 1996. Un comité l'a analysé, puis effectué une visite au Collège les 4 et 5 décembre 1996². À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction du Collège, le comité d'évaluation du programme, la Direction des études, les membres du comité de programme, des professeurs des différentes disciplines ainsi que des étudiants de deuxième année inscrits dans les quatre profils offerts. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport expose les constats et les conclusions de la Commission à la suite de son analyse du rapport d'autoévaluation et de la visite qu'elle a effectuée au Collège. Il présente successivement les principales caractéristiques et les résultats de l'évaluation du programme de *Sciences humaines* selon les cinq critères retenus : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme et, enfin, la qualité de la gestion du programme. La conclusion résume l'appréciation globale du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 pages.
 2. Outre la commissaire, M^{me} Louise Chené, le comité regroupait M^{me} Claudine Beaupré, professeure de psychologie au Campus Notre-Dame-de-Foy, M^{me} Ruth Dupré, professeure d'économie à l'École des hautes études commerciales, M. Gilles Raïche, conseiller pédagogique au Collège de l'Outaouais, M. Paul Stubbs, directeur des études au Collège John Abbott, et M. Jean-Paul Beaumier, agent de recherche à la CEEC, qui agissait à titre de secrétaire. M. Jean-Yves Roberge, secrétaire de la Commission, participait également à la visite.

Description du programme

Fondé en 1967, le Collège de Maisonneuve, situé à Montréal, a d'abord été identifié à la formation préuniversitaire. Rapidement, le Collège a toutefois cherché à se développer du côté des programmes techniques et il a aujourd'hui atteint un état d'équilibre entre les deux secteurs. Ainsi, à l'automne 1994, les trois programmes du secteur préuniversitaire (Sciences de la nature, Sciences humaines et Arts et lettres) accueillent un peu plus d'étudiants que les onze programmes du secteur technique, soit 2844 des 5243 étudiants (environ 54 % de l'effectif total). De ce nombre, 1455 étudiants (27,7 % de l'effectif total) étaient inscrits au programme de *Sciences humaines*, et ce nombre tend à demeurer stable depuis quelques années.

La très grande majorité (environ 90 %) des nouveaux étudiants inscrits au programme proviennent directement du secondaire et ont été admis au premier tour du processus d'admission. Par ailleurs, le programme de *Sciences humaines* accueille également bon nombre d'étudiants qui ont commencé leurs études au Collège de Maisonneuve dans un autre programme. Ainsi, aux cinq cents étudiants provenant de l'extérieur du Collège, il faut ajouter, bon an mal an, environ deux cents étudiants qui rejoignent les rangs du programme, soit à l'automne, soit à l'hiver. La cote finale au secondaire des étudiants admis par le Collège est supérieure à celle de l'ensemble du réseau³. Pour les années 1991, 1992 et 1993, la cote au secondaire des nouveaux inscrits au programme de *Sciences humaines* du Collège de Maisonneuve était respectivement de 75,1 %, 78,1 % et 78,6 %, comparativement à 69,3 %, 70,5 % et 70,6 % pour l'ensemble des établissements du réseau.

Un sondage effectué par le Collège auprès de 176 étudiants de 2^e année, dans le cadre de l'évaluation du programme, révèle également que la clientèle est relativement jeune (60 % des répondants avaient 18 ans et moins), qu'elle est majoritairement féminine et qu'environ la moitié des répondants avait déjà une bonne idée de leur orientation universitaire dès leur arrivée au Collège. Près de 60 % des répondants ont déclaré avoir un travail rémunéré en cours d'année scolaire. De ce nombre, 41 % y consacrent 11 heures ou plus par semaine et 18 % y consacrent 10 heures ou moins.

Le programme de *Sciences humaines* offert par le Collège de Maisonneuve s'inscrit dans une perspective de formation fondamentale et s'appuie principalement sur les travaux de la Table

3. À cet égard, trois des quatre profils offerts par le Collège ont comme préalable le cours de Mathématiques 064-534.

de concertation en Sciences humaines⁴ qui ont conduit à l'implantation du nouveau programme. Ces travaux ont notamment permis la formulation d'objectifs de formation généraux et particuliers dont on retrouve encore la trace dans plusieurs plans de cours. Quant aux profils offerts, ils correspondent globalement aux quatre profils de son ancien programme.

Le programme mis en oeuvre par le Collège repose sur l'établissement d'un tronc commun et sur une ou deux dominantes disciplinaires pour chacun des profils. Il se distingue de plus par la présence prédominante des mathématiques dans trois des quatre profils offerts, le Collège ayant même substitué le cours multidisciplinaire *Méthodes quantitatives en sciences humaines* (MQSH) par le cours *Mathématiques 307* dans ceux-ci.

La responsabilité de l'ensemble des cours offerts est partagée entre cinq départements⁵ regroupant huit disciplines. Le cours *Méthodes quantitatives en sciences humaines* a été exclusivement confié aux professeurs du Département de Mathématiques et le cours multidisciplinaire *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* (IPMSH) a pour sa part été confié aux professeurs des disciplines de psychologie et de sociologie. L'équipe professorale donnant les cours de la formation spécifique comprenait 67 professeurs durant l'année 1994-1995, dont 56 étaient permanents et enseignaient à temps plein.

Enfin, un règlement⁶ unanimement recommandé par la Commission pédagogique et adopté par le Conseil d'administration en avril 1992 comporte une politique de concertation par programmes et une liste d'objectifs de formation fondamentale.

4. La Table de concertation en Sciences humaines est par la suite devenue le comité de programme de Sciences humaines.

5. Psychologie; Mathématiques; Histoire et géographie; Sciences sociales (regroupe les disciplines d'économie, de politique et de sociologie); Administration et techniques administratives.

6. RÈGLEMENT sur la politique de concertation par programmes, Collège de Maisonneuve, 13 avril 1992.

Évaluation du programme

Le processus d'autoévaluation

La Direction des études a assumé la responsabilité de la démarche d'autoévaluation. À cette fin, elle a mandaté le comité de programme de *Sciences humaines* pour qu'il procède à l'évaluation proprement dite du programme et qu'il en fasse rapport à la Commission des études. Le comité de programme regroupait quatorze personnes, dont huit professeurs représentant les disciplines du programme, quatre professeurs représentant les disciplines de la formation générale ainsi que l'adjoint à la Direction des études et le conseiller à l'aide pédagogique individuelle rattaché au programme. Le comité de programme avait pour principales tâches de voir à la planification des travaux, d'informer régulièrement les professeurs des buts, des étapes et des différentes modalités de l'évaluation, de donner son avis sur la collecte de données et de réviser le rapport d'évaluation.

Aux fins de l'évaluation, le comité de programme a entériné la création d'un comité opérationnel, chargé de planifier les travaux relatifs à l'autoévaluation et d'en assurer la réalisation, et celle d'un comité d'évaluation. Ce second comité avait plus particulièrement pour mandat de transmettre aux professeurs les informations pertinentes sur le déroulement des opérations, de concevoir des outils nécessaires à l'autoévaluation et de rédiger une première version du rapport. En tout, cinq personnes composaient le comité d'évaluation : l'adjoint à la Direction des études et responsable du programme, le coordonnateur du Département de Psychologie et responsable du comité du programme, la conseillère aux programmes, la coordonnatrice du Département de Sciences sociales ainsi que le coordonnateur du Département d'Histoire et de géographie.

La Commission des études et son comité permanent d'évaluation de programmes ont pour leur part procédé à une étude approfondie du rapport avant de le soumettre au Conseil d'administration pour adoption. Ce dernier a approuvé la version finale du rapport, le 17 juin 1996.

La Commission tient à souligner la qualité du rapport qui a été porté à son attention. Celui-ci dénote un souci de rigueur qui se reflète notamment dans les instruments d'analyse développés dans le cadre de l'autoévaluation du programme (questionnaires à l'intention des étudiants, des diplômés et des professeurs). La présentation des résultats sous une forme globale ne facilite toutefois pas toujours l'analyse des données recueillies. Enfin, la Commission prend

note du plan d'action élaboré par le Collège au cours de l'automne 1996 pour donner suite à certains constats qu'a permis de mettre en lumière l'évaluation de son programme.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations et elle formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des activités d'apprentissage à l'atteinte des objectifs du programme, l'articulation de la séquence des activités d'apprentissage et le réalisme des exigences de travail des étudiants.

Sans avoir ajouté d'objectifs spécifiques à la mise en oeuvre de son programme, le Collège a cependant veillé à intégrer les objectifs de formation fondamentale qui avaient fait l'objet d'un consensus sur le plan local en 1989 et 1990. Ces objectifs concernaient principalement les questions relatives aux savoirs disciplinaires et méthodologiques, aux habiletés intellectuelles, en particulier celles liées au langage et à la communication, ainsi qu'aux attitudes favorisant la réussite des études. Le rapport souligne qu'il y a une grande convergence entre les objectifs ministériels du programme et ceux définis localement. Il souligne également que l'articulation des objectifs de cours aux objectifs ministériels du programme de *Sciences humaines* n'a pas été réalisée collectivement et que l'examen des objectifs des cours et leur lien avec ceux du programme s'est fait *a posteriori*. Bien que le rapport affirme que la plupart des objectifs du programme soient atteints, s'appuyant en cela sur les objectifs définis localement, il témoigne néanmoins d'une certaine distance prise par le Collège à l'égard des prescriptions ministérielles. La substitution du cours de méthodologie *Méthodes quantitatives en sciences humaines* par un cours de mathématiques en atteste.

En vue de préparer adéquatement les étudiants à la poursuite d'études universitaires, le programme révisé de *Sciences humaines* vise l'atteinte de 14 objectifs qui touchent à la fois les connaissances acquises, la méthodologie et les habiletés de langage. À ce titre, la Commission note, avec le Collège, l'atteinte mitigée de l'objectif 1.2 (connaissance des principaux auteurs) et celle insuffisante de l'objectif 3.3 (compréhension de la langue seconde). La Commission invite donc le Collège à développer des mesures pour combler cette lacune.

L'atteinte des objectifs du programme ne relève pas uniquement des cours du tronc commun et les profils dans lesquels s'agencent les cours y participent tout autant. Le Collège offre à cet égard quatre profils d'études : *Psychologie*, *Sciences humaines sans mathématiques*, *Sciences humaines avec mathématiques* et *Sciences de l'administration*. La composition de chacun des profils répond davantage à des critères extérieurs aux profils eux-mêmes (règles ministérielles d'organisation du programme, structures d'accueil de certains programmes universitaires) et les liens ne sont pas toujours évidents entre les cours d'un même profil. Les constatations qui précèdent soulignent l'absence d'un profil du diplômé en Sciences humaines. La définition d'un profil du diplômé permettrait notamment au Collège d'établir un lien plus étroit entre les objectifs du programme et les profils d'études offerts aux étudiants.

Le Collège a également choisi de faire des mathématiques une composante essentielle de la formation offerte dans trois des quatre profils. Ainsi, de trois à quatre cours de mathématiques sont imposés ou offerts aux étudiants de ces profils, incluant le cours *Mathématiques 307* que le Collège a substitué au cours *Méthodes quantitatives en sciences humaines* comme nous l'avons précisé antérieurement. Ce choix, explique le Collège, vise à offrir aux étudiants une meilleure préparation aux études universitaires et à répondre à leurs besoins. La Commission ne nie pas le fait que la connaissance des mathématiques peut s'avérer utile à la recherche en Sciences humaines et servir de base à la méthodologie utilisée, mais elle estime que cela ne devrait pas pour autant empêcher le Collège – comme le programme cadre le lui prescrit d'ailleurs – d'assurer qu'il y ait un solide fil conducteur en méthodologie des Sciences humaines. En décidant d'aborder les questions relatives à la méthodologie propre aux Sciences humaines dans le cadre d'un cours disciplinaire, le Collège se trouve par le fait même à ne pas reconnaître le cours *Méthodes quantitatives en sciences humaines 360-300-91* comme un cours ministériel et à lui substituer un cours de mathématiques dont les objectifs sont plus spécifiques. La Commission estime que ce procédé est limitatif et qu'il restreint la possibilité des étudiants d'avoir un aperçu général des diverses applications de la méthodologie en Sciences humaines. Cela risque également de nuire à l'établissement de liens étroits et soutenus entre la formation en méthodologie, en particulier celle dispensée dans le cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, et l'activité d'intégration.

En résumé, la composition de profils dont les fondements ne reposent pas toujours sur des raisons évidentes, combinée au choix du Collège d'accorder aux mathématiques une présence prépondérante dans trois des quatre profils, illustre la faiblesse des liens entre les objectifs des cours, la définition des profils d'études et les objectifs du programme. Cette faiblesse est d'autant plus évidente que le programme ministériel ne comporte aucun objectif qui justifierait l'importance accordée aux mathématiques, en tant que discipline propre, au détriment de

certaines autres disciplines de Sciences humaines qui concourraient sans doute davantage à l'atteinte de l'ensemble des objectifs du programme. En conséquence,

la Commission recommande au Collège de se donner un profil de diplômé en Sciences humaines, de déterminer, à la lumière de ce profil, quelles sont les disciplines les plus aptes à contribuer à l'atteinte des objectifs du programme et, enfin, de tenir compte des objectifs et des prescriptions ministériels dans l'élaboration et l'articulation de chacun des profils d'études offerts aux étudiants.

L'articulation et la mise en séquence des activités d'apprentissage cherchent à répondre à un souci d'enchaînement progressif, et ce, à l'intérieur des quatre profils. Le programme mis en oeuvre par le Collège se distingue toutefois par une mise en séquence davantage disciplinaire qu'interdisciplinaire. En effet, lorsqu'une discipline offre plusieurs cours à l'intérieur d'un même profil, une réelle préoccupation de gradation des apprentissages se profile d'un cours à l'autre. Ainsi, tant en histoire, en géographie, en sociologie, en politique qu'en psychologie, le même cours est offert dans tous les profils au début d'une séquence disciplinaire. Si cette règle a eu pour effet de structurer les cours disciplinaires, elle ne s'applique toutefois pas aux cours de méthodologie. Bien que le cours multidisciplinaire *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* soit pris en charge par deux disciplines à l'intérieur du programme (psychologie et sociologie) et que les étudiants doivent préalablement avoir réussi, selon le cas, un cours de psychologie ou de sociologie pour pouvoir s'y inscrire, la filiation est avant tout disciplinaire. Le programme apparaît davantage comme une juxtaposition de filières disciplinaires qu'un ensemble d'activités qui s'enchaînent afin de permettre à l'étudiant de progresser dans son apprentissage des Sciences humaines d'une façon cohérente et graduée. À la lumière de ce constat, et du souhait exprimé par un fort pourcentage de l'équipe professorale (78 %) ⁷ d'établir une progression dans les objectifs du programme, la Commission invite le Collège à donner suite à son intention de définir des objectifs d'apprentissage par session susceptibles de rallier l'ensemble des disciplines qui participent à la mise en oeuvre du programme et à assurer une meilleure progression de ces apprentissages.

En ce qui concerne la clarté, le réalisme et l'équilibre des exigences des cours, le rapport mentionne que les exigences des cours du tronc commun n'ont pas fait l'objet d'une concertation formelle au comité de programme. Les professeurs s'appuient principalement sur les

7. Voir à cet égard les résultats du questionnaire adressé à tous les professeurs ayant donné un ou des cours du programme en 1994-1995, *Rapport d'évaluation du programme de Sciences humaines*, p. 40.

traditions d'enseignement acquises dans leur discipline respective pour déterminer la nature et les exigences des cours disciplinaires du tronc commun. Quant aux cours multidisciplinaires, l'un d'entre eux, *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, a fait l'objet d'un effort de concertation entre les disciplines de sociologie et de psychologie. En ce qui concerne *Méthodes quantitatives en sciences humaines* et *Mathématiques 307*, ce dernier remplaçant *MQSH* dans trois des quatre profils offerts, on a vérifié que ces deux cours préparaient bien les étudiants aux besoins d'analyse quantitative propres au nouveau cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*.

Par ailleurs, le rapport révèle une divergence perceptuelle entre les professeurs et les étudiants en ce qui a trait à la charge de travail exigée dans le cadre des cours du tronc commun. Lors de la visite, la rencontre des étudiants a permis de confirmer cet écart. Toutefois, même si les étudiants jugent plutôt élevée la charge de travail qui leur est demandée, cette dernière ne semble pas excessive si l'on considère qu'ils consacrent en moyenne deux heures de travail personnel par semaine à chacun des cours de leur concentration. Compte tenu que le Collège accueille des étudiants qui se démarquent par la force de leur dossier scolaire, la Commission invite le Collège à examiner la possibilité d'adapter le programme aux caractéristiques de sa clientèle étudiante en lui offrant des défis particuliers.

La visite a également permis de constater que lorsqu'un même cours est donné par plus d'un professeur, la charge de travail ne semble pas équivalente. Aussi, la Commission invite le Collège à porter une attention particulière à la nature et à l'ampleur de la charge de travail demandée aux étudiants et, au besoin, à la hausser pour respecter la pondération prévue aux cours. De plus, dans un souci d'équité à l'endroit des étudiants, la Commission *suggère* au Collège de s'assurer de l'équivalence des exigences lorsqu'un même cours est donné par plusieurs professeurs.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi favorisant la réussite des étudiants; la disponibilité des professeurs.

Bien que le rapport témoigne de l'utilisation par les enseignantes et les enseignants de méthodes pédagogiques variées (exposés magistraux, exercices faits en classe, ateliers) et d'un effort pour allier théorie et pratique, la rencontre avec les étudiants a permis de faire ressortir

la prédominance marquée des exposés magistraux dans l'ensemble des cours du tronc commun. Même si le Collège s'appuie sur la caractéristique de sa clientèle (étudiants forts) pour justifier le choix de ses méthodes pédagogiques, les étudiants ont dit souhaiter un meilleur équilibre entre théorie et pratique dans le cadre de leurs cours. Par ailleurs, à l'exception des cours de méthodologie, l'utilisation des ressources informatiques et des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) paraît plutôt faible. À ce sujet, seulement 33 % des diplômés interrogés par le Collège ont répondu s'être améliorés sur ce plan. Enfin, même si le choix des méthodes pédagogiques ne peut à lui seul expliquer l'intérêt mitigé des étudiants pour certains cours, l'appréciation modérée qu'en ont fait les étudiants et les diplômés mériterait un examen plus attentif⁸.

En conséquence, la Commission invite le Collège à mieux intégrer les ressources informatiques dont il dispose dans le cadre des activités d'apprentissage offertes aux étudiants et à recourir davantage aux nouvelles technologies de l'information et des communications. Dans le même esprit, et compte tenu que le Collège envisage entreprendre une réflexion sur l'apprentissage des méthodes intellectuelles chez ses étudiants, la Commission *suggère* au Collège de prendre les mesures nécessaires pour animer la réflexion pédagogique au sein de l'équipe professorale et, au besoin, de la stimuler et la soutenir par un perfectionnement pédagogique approprié.

Le Collège a par ailleurs développé plusieurs mesures d'encadrement afin de favoriser la réussite des études. Mentionnons ici le Service individualisé de français écrit, le Service d'aide en philosophie, le Service de consultation personnelle, la Session d'accueil et d'intégration. Bien que chacune de ces mesures concoure à la réussite des étudiants, aucune n'est spécifique aux étudiants de Sciences humaines et peu d'entre eux y ont recours. Toutefois, le Collège forme des groupes stables en première session afin de faciliter leur transition du secondaire au collégial.

Enfin, le Collège ne dispose pas de politique concernant la disponibilité des professeurs. Le rapport d'autoévaluation indique toutefois qu'elle est non seulement adéquate, mais qu'elle constitue un point fort du programme. Le sondage effectué auprès des diplômés confirme leur satisfaction à cet égard et les étudiants rencontrés lors de la visite ont abondé dans le même sens, précisant même se retourner d'emblée vers leurs professeurs lorsqu'ils éprouvent des

8. Voir à ce sujet les tableaux 3.1-7 et 3.1-8 sur le pourcentage des étudiants et des diplômés en accord partiel ou total avec les énoncés portant sur la pédagogie des cours du tronc commun.

difficultés. Le Collège aurait néanmoins avantage à se donner une politique de disponibilité du personnel enseignant.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs et les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

La scolarité et la vaste expérience d'enseignement des professeurs du programme de *Sciences humaines* assurent aux étudiants un enseignement de qualité. En ce qui concerne la répartition de la tâche, le rapport d'évaluation fait mention de pratiques et de règles différentes selon les départements. La visite a toutefois permis d'apprendre que certains départements portent une attention particulière à la stabilité des équipes professorales qui donnent les cours multidisciplinaires et que l'attribution de ces cours se fait sur une base autre que l'ancienneté. La Commission invite le Collège à donner suite aux préoccupations qu'il manifeste à cet égard, à savoir de planifier la relève des professeurs qui auront à dispenser les cours multidisciplinaires de manière à assurer le transfert de l'expertise des professeurs actuellement en poste.

En ce qui a trait aux mesures favorisant la motivation et la compétence des professeurs, le rapport fait état qu'elles sont nombreuses et variées. Une analyse plus détaillée démontre toutefois que la plupart des activités liées à cet aspect concernent le perfectionnement disciplinaire et celui lié aux applications pédagogiques de l'ordinateur. Le perfectionnement offert aux enseignants repose rarement sur des activités de nature psycho-pédagogique et la Commission estime que le Collège aurait avantage à déployer des efforts en ce sens. De telles initiatives peuvent en effet favoriser l'implantation de l'approche programme en contribuant à développer des consensus sur des questions d'ordre pédagogique.

La Commission note enfin que la procédure d'évaluation présentement en vigueur ne concerne que les professeurs non permanents. Dans le cadre de cette procédure, la Direction des études transmet aux départements une liste d'objets d'évaluation, mais ces derniers sont toutefois libres de procéder selon leurs modalités propres. À la demande du Collège, chaque département communique ainsi toute information pertinente relativement au réengagement, ou non, des professeurs non permanents. Cette façon de faire, comme le souligne le Collège, suscite passablement d'insatisfaction au sein du corps professoral. Aussi, dans le cadre de l'élaboration de la *Politique de gestion de ressources humaines* actuellement en cours, la Commission *suggère* au Collège d'y inclure la dimension propre à l'évaluation des enseignants.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation par rapport aux objectifs des cours et du programme; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; et, enfin, la réalisation des objectifs du programme.

La *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) actuellement en vigueur est celle qui a été adoptée en juin 1985. Le rapport fait état de façon détaillée des pratiques d'évaluation pour les cinq cours du tronc commun, lesquelles s'avèrent adéquates et en conformité avec la PIEA. L'approbation des plans de cours repose par ailleurs sur un processus rigoureux et transparent, les adjoints aux programmes s'assurant qu'ils soient conformes à la PIEA. Globalement, le rapport témoigne d'une satisfaction en ce qui concerne l'évaluation des apprentissages, en particulier en ce qui a trait à l'évaluation du français écrit, et ce autant de la part des étudiants que des enseignants. L'examen des plans de cours et la rencontre des élèves et des professeurs ont toutefois révélé une certaine disparité entre les modes d'évaluation et la pondération relative aux activités d'apprentissage lorsqu'un même cours est offert par plusieurs professeurs.

La Commission a par ailleurs vérifié la capacité des moyens d'évaluation des apprentissages utilisés à mesurer adéquatement et équitablement l'atteinte des objectifs visés. À cette fin, elle a analysé les plans de cours et les outils d'évaluation des cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* (IPMSH) et *Économie globale* donnés en 1994-1995. Cette analyse a permis de constater que les pratiques d'évaluation sont différentes entre ces deux cours. En effet, l'analyse des évaluations sommatives pour le cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* révèle qu'elles sont dans l'ensemble diversifiées et congruentes et qu'elles concourent à maintenir des standards satisfaisants. Les plans de cours analysés s'avèrent complets et présentent une description détaillée des moyens d'évaluation. Ils constituent ainsi un excellent instrument pour guider les élèves dans leur apprentissage. En ce qui concerne le cours *Économie globale*, l'analyse des évaluations sommatives indique qu'elles sont très diversifiées et parcellaires. Les différences d'un professeur à l'autre sont parfois marquantes. La distinction établie entre les activités d'apprentissage et les activités d'évaluation n'est pas toujours évidente. Au regard des informations fournies, les professeurs ne semblent pas partager une vision commune des objectifs poursuivis par ce cours. Aussi, à la lumière de ce qui précède, la Commission *suggère* au Collège de s'assurer de l'équivalence des modes d'évaluation lorsqu'un même cours est donné par plusieurs professeurs.

Les taux de réussite des cours du tronc commun sont supérieurs à ceux de l'ensemble du réseau. Ils sont particulièrement élevés pour les cours *Économie globale* (89 % comparativement à 70 %) et *Histoire de la civilisation occidentale* (87 % comparativement à 74 %). Le taux de diplomation du Collège présente également un écart positif important après quatre sessions, le Collège enregistrant un taux de 44 % comparativement à 29 % pour l'ensemble du réseau.

Dans l'ensemble, la réalisation des objectifs du programme paraît satisfaisante. Les résultats au test ministériel de français s'avèrent supérieurs à ceux de l'ensemble du réseau pour les années 1993, 1994 et 1995. En effet, pour ces trois années, le Collège a enregistré un taux de réussite de 62 %, 77 % et 56 %, comparativement à 54 %, 62 % et 52 % pour l'ensemble des établissements du réseau. En ce qui concerne la préparation aux études universitaires, 63 % des diplômés interrogés par le Collège considèrent que leurs études collégiales en Sciences humaines les ont aidés à préciser leur orientation et à choisir un programme universitaire répondant à leurs aptitudes et à leurs buts. Il faut cependant souligner que seulement 11 % des répondants se sont dits entièrement d'accord avec cet énoncé, 52 % d'entre eux n'y donnant qu'un accord partiel. Une meilleure maîtrise de la langue écrite fait également l'objet de commentaires de la part des étudiants et des diplômés, 30 à 40 % des répondants ayant émis des réserves sur l'encadrement reçu à cet égard. La Commission invite le Collège à tenir compte de ces résultats.

La qualité de la gestion du programme

Le dernier critère met l'accent sur le partage des responsabilités, les communications et les moyens d'assurer l'approche programme.

Bien que le rapport et la visite témoignent de l'ampleur du travail effectué au cours des dernières années pour revoir les fondements du programme de *Sciences humaines*, tant sur le plan des objectifs visés que sur celui de l'apport respectif de chaque discipline pour contribuer à leur atteinte, force est de constater que les efforts déployés à ce jour n'ont pas encore conduit à une véritable approche programme. Tous les éléments sont en place pour permettre son implantation, mais le programme fonctionne encore davantage sur une base départementale et disciplinaire. Malgré des structures adéquates, dont certaines remontent à 1989, malgré la mise sur pied d'un comité de programme en 1992 et la volonté manifeste de certaines personnes de s'engager alors activement dans la révision du programme, l'approche programme n'a pas véritablement progressé. Le rapport témoigne par ailleurs à maintes reprises de l'absence de concertation et de vision commune sur ce que devrait être le programme de *Sciences*

humaines. Tel que mis en oeuvre, le programme s'apparente davantage à une juxtaposition de disciplines qu'à un véritable programme reposant sur une offre de formation en Sciences humaines ayant fait l'objet de discussions pédagogiques sur les objectifs à atteindre et sur la meilleure façon d'y parvenir. Pour ces raisons,

la Commission recommande au Collège d'assurer un meilleur leadership dans l'implantation de l'approche programme, notamment en confiant au comité de programme un véritable rôle pédagogique et en développant divers moyens aptes à accroître la concertation entre les professeurs des différents départements et des différentes disciplines.

Conclusion

La Commission reconnaît que le programme menant au DEC en *Sciences humaines* offert par le Collège de Maisonneuve est un programme de qualité qui prépare bien les étudiants à la poursuite d'études universitaires. La compétence, l'expérience et la disponibilité dont fait preuve l'ensemble du corps professoral représentent à cet égard l'une des principales forces du programme. L'éventail des disciplines offertes permet également au Collège d'offrir à sa clientèle un vaste choix de cours. La clientèle étudiante constitue également un point fort et concourt à assurer au Collège une excellente renommée. Enfin, le Collège a développé au cours des années une tradition de consultation au sein des diverses instances qui contribuent à la réalisation des objectifs de formation qu'il poursuit dans le cadre de son énoncé de mission.

La Commission constate toutefois que le programme n'a pas encore donné sa pleine mesure. Des améliorations pourraient ainsi être apportées à la mise en oeuvre afin d'accroître sa cohésion interne et lui permettre d'offrir aux étudiants une formation qui les amène à se dépasser eux-mêmes. Dans cet esprit, la Commission adresse au Collège deux recommandations. La première concerne le profil du diplômé en Sciences humaines que souhaite former le Collège et l'articulation de ses profils d'études en regard de ce profil du diplômé.

- ◆ *La Commission recommande au Collège de se donner un profil de diplômé en Sciences humaines et de déterminer, à la lumière de ce profil, quelles sont les disciplines les plus aptes à contribuer à l'atteinte des objectifs du programme et, enfin, de tenir compte des objectifs et des prescriptions ministériels dans*

l'élaboration et l'articulation de chacun des profils d'études offerts aux étudiants.

Enfin, le rapport témoigne d'une absence de synergie permettant de parachever l'implantation de l'approche programme. Si beaucoup d'efforts ont déjà été déployés pour y parvenir, les travaux ne progressent plus aussi rapidement et le fonctionnement par consensus que recherche l'ensemble des instances liées à la gestion tant administrative que pédagogique semble paradoxalement freiner l'implantation de l'approche programme. Il en résulte une absence de vision commune et une absence de concertation dans la mise en oeuvre du programme.

- ◆ *La Commission recommande au Collège d'assurer un meilleur leadership dans l'implantation de l'approche programme, notamment en confiant au comité de programme un véritable rôle pédagogique et en développant divers moyens aptes à accroître la concertation entre les professeurs des différents départements et des différentes disciplines.*

La Commission formule également au Collège quatre suggestions susceptibles d'améliorer certains aspects du programme. Elles consistent principalement à s'assurer de l'équivalence des exigences lorsqu'un même cours est donné par plusieurs professeurs, à prendre les mesures nécessaires pour animer la réflexion pédagogique au sein de l'équipe professorale, à se donner une *Politique d'évaluation des enseignants* dans le cadre de sa *Politique de gestion des ressources humaines* et, enfin, à s'assurer de l'équivalence des modes d'évaluation lorsqu'un même cours est donné par plusieurs professeurs.

La prise en compte des recommandations, suggestions et autres remarques formulées dans ce rapport devrait contribuer à parfaire la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* au Collège de Maisonneuve et à offrir ainsi aux étudiants qui le fréquentent une formation qui réponde autant à leurs aspirations qu'à leurs aptitudes.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation, le Collège fait état d'un plan d'action élaboré à l'automne 1996 dans lequel il souligne les actions réalisées, ou en cours de réalisation, dans le but d'améliorer la qualité de la mise en oeuvre du programme. Ce plan touche principalement quatre volets, à savoir : l'articulation et la conception des cours, l'enseignement, l'évaluation des étudiants ainsi que la réussite et la diplomation. Certaines de ces actions s'inscrivent dans le prolongement de commentaires ou de suggestions formulés par la Commission.

Le Collège a ainsi entrepris une réflexion qui devrait conduire au réexamen des profils d'études. Une rencontre a également été organisée entre les professeurs des groupes stables en vue d'identifier les moyens de dépister les élèves en difficulté et de leur venir en aide de façon coordonnée. Soulignons l'intention du Collège de procéder à une analyse plus approfondie des taux d'échecs dans certains cours et des raisons qui amènent les étudiants à quitter le profil Sciences administratives, de même qu'à se pencher sur les raisons qui les amènent à quitter le programme.

Le Collège fait également état d'une rencontre entre les professeurs afin de mieux faire connaître les objectifs du programme, plus particulièrement en ce qui concerne la démarche d'intégration et son rôle clef dans le programme. Dans le cadre des travaux menés par les disciplines et les départements au chapitre de l'équivalence de l'évaluation, des objectifs communs de cours doivent être formulés. Une activité de perfectionnement collective est prévue à cet effet. Une réflexion entreprise sur les méthodes de travail intellectuel devrait de plus conduire à l'adoption d'un manuel obligatoire. Les méthodes pédagogiques utilisées seront également revues afin de favoriser un meilleur développement de la communication écrite et des habiletés d'analyse et de synthèse. Le Collège offrira des activités de perfectionnement pédagogique collectif sur certaines méthodes, tels l'enseignement coopératif et l'enseignement par les pairs.

Enfin, dans le but de favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance au programme, le Collège a aménagé un lieu physique de rencontres pour les étudiants et les professeurs du programme.

La Commission estime que les actions déjà entreprises, et celles qui découleront du plan d'action, devraient contribuer à améliorer la qualité de la mise en oeuvre du programme. Elle s'attend à recevoir, au moment opportun, un rapport présentant les progrès réalisés au regard des deux recommandations formulées dans ce rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président